

OFFICE DE TOURISME DE WASSELONNE  
CERCLE D' HISTOIRE ( n° 161)

**Le Travail au Moyen Age (4/6)**

**Durée d'une journée de travail**

(D'après « Histoire des corporations de métiers depuis leur origine jusqu'à leur suppression en 1791)

**CESSATION DU TRAVAIL QUOTIDIEN**

Question très délicate :

Dans la majorité des métiers le travail du samedi doit cesser au premier coup de vêpres, dans d'autres à nones ou à complies ou encore à tel ou tel signal donné par la cloche de l'église voisine.

Parfois la cessation du travail a lieu :

- *en charnage* après les vêpres
- *en carême* à complies

A quelle heure correspondaient ces offices ?

Quelles périodes désignent ces dénominations : Charnage et Carême ?

« *None ; Vêpres ; Complies* »

On admet que *none* correspondait à 3 heures de l'après midi mais concernant l'heure réelle de la célébration des vêpres et complies de sérieuses divergences se rencontrent parmi les *historiens*.

Pour certains, l'heure des vêpres était au Moyen Age à six heures du soir environ et celle des complies neuf heures du soir.

Pour d'autres, les vêpres se chantaient à 4 heures du soir et complies à 7 heures. On peut donc croire que vêpres se chantaient entre 3 et 4 heures du soir (peut-être avec un changement d'horaire selon la saison).

La tradition ecclésiastique est du reste favorable à cette interprétation. Selon le « *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* » tous les témoignages prouvent que la psalmodie des vêpres « *Vespertina* » avait lieu dans « *l'Eglise des débuts* » après le coucher du soleil. En Orient comme en Occident l'heure des vêpres était appelée « *Lucernarium* » étant donné que l'on allumait les flambeaux pour cet office.

On chanta les vêpres chez les Grecs comme chez les Latins après le coucher du soleil et ce jusqu'au 8<sup>ème</sup> ou 9<sup>ème</sup> siècle.

A partir de cette époque en Occident, l'Eglise de Rome récitait « *Vêpres* » immédiatement après « *None* » et ce avant le coucher du soleil. *None* est fixé unanimement à 3 heures du soir : on peut donc croire que vêpres était chanté vers 4 heures et peut-être encore plus tôt en hiver (voir 3 heures ou 3 h 30). Peut-être la même cloche aurait alors sonné : *none et* vêpres qui se suivaient immédiatement.

On pourrait donc conclure qu'au 13<sup>ème</sup> siècle les vêpres devaient être chantées entre 3 et 4 heures du soir ; Quant à complies, 9 heures du soir paraît être trop tardive (manque de données précises) mais 6 à 7 heures du soir paraît bien correspondre à l'esprit des statuts qui font finir le travail à *complies en charnage* : c'est-à-dire pendant les longs jours.

N. W.